

Groupe de travail IRB sur le maul, août 2009

Notes sur les résultats attendus

www.irblaws.com/fr/guidelines

La conférence ELV a en mars 2009 exprimé des inquiétudes en ce sens que le maul peut être considéré comme, et peut réellement être, une forme « d'obstruction légalisée ». Ceci est démontré par les joueurs au dos d'un maul allongé tenant le ballon alors que le maul avance ("truck and trailer" = Camion et remorque).

Les membres d'un groupe de travail IRB conclurent que:

1

Le maul doit être formé de sorte que l'opposition puisse contester le maul à la formation ; ceci inclut la formation du maul lors d'un alignement et d'un maul formé après des coups d'envoi ou de renvoi. (Instructions transmises aux officiels de match pour appliquer ceci à partir de mai 2009 - DVD distribué à tous les officiels de match d'élite et aux Responsables d'arbitres). Les mauls formés dans le jeu courant doivent être arbitrés de la même façon que les mauls lors d'un alignement ou après des coups d'envoi ou de renvoi.

2

Un joueur peut avoir les deux mains sur la balle et être lié dans le maul par d'autres joueurs impliqués dans le maul.

3

Si un joueur prend la balle dans un maul formé et se détache ou n'est pas entièrement lié tandis que les joueurs dans le maul continuent d'avancer, ils font obstruction sur les adversaires si ce joueur continue d'avancer en utilisant les joueurs devant (lui) comme un bouclier.

4

Si l'équipe porteuse du ballon est repoussée en arrière par l'adversaire (recule) au moment ou juste après la formation du maul, la Règle 17.6 (d) et (e) devrait s'appliquer :

"(d) Lorsqu'un maul reste stationnaire ou a cessé d'avancer pendant plus de 5 secondes, alors que le ballon circule dans le maul et que l'arbitre peut le voir, un délai raisonnable sera accordé pour que le ballon émerge. Dans le cas contraire, une mêlée ordonnée sera accordée.



DIRECTIVES SUR L'APPLICATION DES RÈGLES

(e) Une fois qu'un maul a cessé d'avancer, il peut se remettre en mouvement à condition que cela se fasse dans les 5 secondes qui suivent son immobilisation. Si le maul cesse d'avancer une deuxième fois alors que le ballon circule dans le maul et que l'arbitre peut le voir, un délai raisonnable sera accordé pour que le ballon émerge. Dans le cas contraire, une mêlée ordonnée sera accordée."

Si le maul est déplacé vers l'arrière les officiels de match actuellement n'appliquent pas la Règle 17.6 (d) à la formation du maul. S'ils l'appliquaient, un seul mouvement supplémentaire serait permis et cela encouragerait peut-être l'équipe qui n'est pas porteuse du ballon d'engager des joueurs dans le maul lors de sa formation.

Les officiels de match permettent également à des mauls de se déplacer de travers et n'appliquent pas la Règle 17.6 (d) et (e). Une stricte application pourrait s'avérer bénéfique.

Si l'arbitre dit "utilisez-le", la balle **doit** être utilisée et l'option de remettre le maul en mouvement n'existe plus.

5

Le souci concernant le « truck and trailer » ne concerne pas la situation où le ballon est porté par un joueur qui se trouve derrière un ou deux joueurs quand le maul avance, car cela est une réplique de la mêlée. Le souci concerne le joueur qui se tient en fin de maul. Une stricte application de la définition d'une liaison pourrait aider à résoudre ce problème :

"Se lier. Saisir fermement le corps d'un autre joueur entre les épaules et les hanches avec tout le bras en contact de la main à l'épaule".

Si le porteur du ballon ne se lie pas de cette manière, le maul est considéré terminé par l'officiel de match qui insistera pour que le ballon soit utilisé. Si le joueur rejoint le maul devant, l'équipe devrait être pénalisée pour obstruction sur les joueurs, ce qui peut encourager les joueurs à se lier convenablement.